

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Séance du 11 juillet 2016

16-126

OBJET : Principe de transfert à partir du 01/01/2017 de certaines compétences optionnelles et facultatives de l'ex CAVM vers Le Perreux-sur-Marne et Nogent-sur-Marne.

Le Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Champigny-sur-Marne, le 11 juillet 2016 à 18h00, sous la présidence de Jacques JP MARTIN, Président.

PRESENTS :

- | | | |
|---------------------------|---------------------------|----------------------------|
| - ADENOT Dominique | - CLODONG Nicolas | - LAMBERT Gérard |
| - ADOMO Caroline | - COCQ François | - LE BIDEAU Dominique |
| - AMAR Sophie | - COUSIN Thierry | - LIBERT-ALBANEL Charlotte |
| - AVOGNON ZONON Clémence | - CROCHETON Florence | - LOUVIGNE Robin |
| - BARNOYER Thierry | - DALLEAU Isabelle | - MARTIN Jacques J.P. |
| - BEGAT Jean-Philippe | - DELECROIX Pierre-Michel | - MARTINEAU Pascal |
| - BENISTI Jacques Alain | - DROUVILLE Sylvain | - OUDINET Michel |
| - BERRIOS Sylvain | - DUVAUDIER Michel | - PANNETIER Gilles |
| - CADEDDU Jean-Luc | - FACCHINI Monique | - PARRAIN Mary France |
| - CANALES Chantal | - FENASSE Delphine | - PASTERNAK Jean-Jacques |
| - CAPITANIO Olivier | - GAUTRAIS Jean-Philippe | - PETTENI Henri |
| - CAPORAL Chrysis | - GAUVIN Brigitte | - PINEL Vincent |
| - CARPENTIER Agnès | - GICQUEL Hervé | - PRIMEVERT Catherine |
| - CARTIGNY Pierre | - GUIGNARD Jean-Jacques | - ROYER Christel |
| - CHABOT Sabine | - HERBERT Delphine | - SEMO Igor |
| - CHAMBRE MARTIN Brigitte | - JEANNE Laurent | - SPILBAUER Jean-Pierre |
| - CHARBONNEL Michèle | - KARACA Sengul | - TOLLARD Virginie |
| - CHARDIN Sylvie | - KENNEDY Marie | - TRIMBACH Pascale |
| - CHETARD Catherine | - LAFON Laurent | - VISCARDI Jacqueline |

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Monsieur BEAUDOUIN Patrick a donné pouvoir à Madame CROCHETON Florence,
Monsieur BENSOUSSAN Éric a donné pouvoir à Monsieur PANNETIER Gilles,
Monsieur CAILLEREZ Adrien a donné pouvoir à Monsieur DELECROIX Pierre-Michel,
Monsieur CAMBON Christian a donné pouvoir à Monsieur SEMO Igor,
Monsieur CARREZ Gilles a donné pouvoir à Madame ROYER Christel,
Madame CERCLEY Nicole a donné pouvoir à Madame VISCARDI Jacqueline,
Monsieur CIPRIANO Philippe a donné pouvoir à Madame CARPENTIER Agnès,
Monsieur DEGRASSAT Alain a donné pouvoir à Monsieur MARTIN Jacques JP,
Madame DRAI Carole a donné pouvoir à Monsieur BERRIOS Sylvain,
Monsieur FAUTRE Christian a donné pouvoir à Monsieur LAMBERT Gérard,
Monsieur GAILHAC Benoît a donné pouvoir à Monsieur GICQUEL Hervé
Monsieur GAILLARD René a donné pouvoir à Monsieur PETTENI Henri,
Monsieur GRESSIER Jean-Jacques a donné pouvoir à Madame TOLLARD Virginie,
Monsieur HERBILLON Michel a donné pouvoir à Monsieur CAPITANIO Olivier,
Madame HOUDOT Florence a donné pouvoir à Monsieur CARTIGNY Pierre,
Monsieur LE GUILLOU Patrick a donné pouvoir à Monsieur ADENOT Dominique,
Madame RASETTI Christine a donné pouvoir à Madame PARRAIN Mary France,
Madame TRICOCHÉ Annie a donné pouvoir à Madame PRIMEVERT Catherine,
Madame ZELIOLI Valérie a donné pouvoir à Madame KENNEDY Marie,
Madame RYNINE Christine a donné pouvoir à Madame CANALES Chantal,
Monsieur ROESH Germain a donné pouvoir à Madame CHABOT Sabine,
Monsieur LEBEAU Pierre a donné pouvoir à Madame LE BIDEAU Dominique,
Madame MAFFRE-SABATIER Anne-Marie a donné pouvoir à Madame ADOMO Caroline,
Monsieur MEDINA Marc a donné pouvoir à Madame TRIMBACH Pascale,
Monsieur PAVIE Alain a donné pouvoir à Monsieur PASTERNAK Jean-Jacques

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20160711-16-126-
DE
Date de réception préfecture :

ABSENTS NON REPRESENTES :

Monsieur DOSNE Olivier
Monsieur LACHELACHE Nassim
Monsieur PIO Régis
Monsieur RISPAL Yoann
Madame TRICOT-DEVERT Sylvie
Monsieur VOGUET Jean-François
Monsieur CHAULIEU Stéphane

Soit 83 conseillers présents ou représentés,

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SEMO Igor

« Le Président du Conseil de territoire certifie que la convocation du Conseil de territoire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du siège du Conseil de territoire ParisEstMarne&Bois, conformément aux articles L.5211-11 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales »

Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20160711-16-126- DE Date de réception préfecture :

CONSEIL DE TERRITOIRE PARISESTMARNE&BOIS

SEANCE DU 11 JUILLET 2016

OBJET: Principe de transfert à partir du 01/01/2017 de certaines compétences optionnelles et facultatives de l'ex CAVM vers Le Perreux-sur-Marne et Nogent-sur-Marne.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5219-5 et L.5211-25-1,

VU les statuts de l'EPT ParisEstMarne&Bois et notamment l'article 8 et l'article 10,

CONSIDERANT que dès sa création, l'EPT ParisEstMarne&Bois dispose de deux catégories de compétences :

- Des **compétences obligatoires**, fixées par la loi, qu'il exerce en propre ou, de manière partagée, avec la MGP ;
- Des **compétences non obligatoires** héritées des ex-EPCI.

CONSIDERANT que conformément aux dispositions de l'article L.5219-5-V 3° du Code général des collectivités territoriales, les compétences facultatives peuvent être restituées aux communes concernées sur délibération du Conseil de territoire dans un délai de deux ans suivant la création de l'Etablissement public territorial,

CONSIDERANT que s'agissant de l'ex-communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne les services du territoire travaillent à re-municipaliser certaines compétences facultatives et/ou optionnelles ainsi que la prise en charge financière de certaines actions ou subventions et cotisations,

CONSIDERANT que les compétences concernées sont :

- **Cimetières (1 à Nogent-sur-Marne et 1 au Perreux-sur-Marne) :**
 - Entretien et gestion des cimetières et des services délégués y afférents,
 - Entretien des monuments aux morts et des tombes des soldats morts pour la France à l'intérieur des cimetières,
 - Réalisation des études préalables à l'implantation, à l'extension ou à l'aménagement de chambres funéraires, de crématoriums ainsi que éventuellement, de tous équipements connexes,
- **Marchés alimentaires (2 à Nogent-sur-Marne et 1 au Perreux-sur-Marne)**
- **Sécurité Incendie :**
 - Prise en charge du versement du contingent incendie au Service Départemental de l'Incendie et du Secours.
- **Associations qui n'auraient pas d'intérêt territorial**

CONSIDERANT que pour ce faire, la démarche consiste à évaluer financièrement les dépenses et les recettes qui seront validées par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales,

DELIBERE,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

PREND ACTE de la démarche engagée.

Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20160711-16-126- DE Date de réception préfecture :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Jacques JP MARTIN".

Jacques JP MARTIN

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20160711-16-126-
DE
Date de réception préfecture :